

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ◀

N°7
Avril 2008



EDITO

Une fois n'est pas coutume, un éditto qui parle de ce que nous faisons...

Vous vous en souviendrez (lettre APAO n°2), le programme aires protégées de l'UICN en Afrique de l'Ouest a choisi résolument « d'améliorer la gestion des parcs et des réserves » dans la région. Vaste programme, sans doute marqué d'une certaine immodestie devant l'ampleur de la tâche, voire d'inconscience ?

Après quelques mois, le bilan pourtant n'est pas si décevant. Qu'on s'en souviennne plutôt, nous avons déjà « évalué » le système de gestion des parcs en Guinée Bissau (lettre APAO n°1), en Côte d'Ivoire (lettre n°3), en Mauritanie (lettre n°4), au Mali (lettre n°5), en Guinée (ce n°) ... chaque fois à la demande des gestionnaires des parcs, et chaque fois avec beaucoup de résultats, et une participation enthousiaste de tous. La suite ? Le Togo en avril, peut être le Niger un peu après, le Tchad... L'objectif n'est pas de tout faire, mais d'aller là où les choses bougent, là où notre démarche est comprise pour ce qu'elle est : un appui, une aide pour progresser, tous ensemble.

A cela s'ajoutent des évaluations sur sites, lorsqu'elles viennent utilement compléter l'analyse globale du système. Nous allons les multiplier dans les prochains mois, mais aussi tester de nouveaux outils, et essayer d'apporter des solutions ponctuelles...

Près de 40 « évaluateurs » de la région collaborent déjà à notre programme, conservateurs, directeurs centraux, agents de terrain, chercheurs, enseignants, membres d'associations... et c'est un grand bonheur pour nous de pouvoir nous appuyer sur cette équipe, engagée, motivée, compétente, souvent drôle, toujours amicale.

Nous avons adapté les méthodes d'évaluation au contexte de la région, avec l'aide de la Commission Mondiale des Aires Protégées, et plus encore, sommes en train de traduire en français les documents les plus importants. Bientôt, par exemple, sera disponible la « bible » sur le sujet, le guide sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion des parcs produit par l'UICN en 2006, mais aussi un outil plus ciblé sur la gestion des sites du patrimoine mondial etc...

Après l'évaluation vient le temps de l'action. Nous essayons, chaque fois que possible, d'épauler les initiatives qui nous paraissent déterminantes en matière de gestion. C'est encore un peu tôt pour parler de succès, beaucoup de dossiers sont en gestation, beaucoup d'idées ont germé, beaucoup de pistes sont devant nous. Plusieurs partenaires nous sollicitent pour épauler leurs actions sur le terrain, on réfléchit comment faire pour y parvenir sans prendre la place d'acteurs locaux plus pertinents... On attendra d'ultérieures lettres APAO pour faire le point. Déjà des échecs au compteur, ça oui, comme le rejet de notre proposition pour une gestion expérimentale (nous disions innovante) d'un parc au Burkina Faso...

La formation aussi. Point clef de ce que nous voulons faire, avec tant de compétences dans la région et si peu de partage. Déjà plusieurs ateliers, séminaires organisés... et là aussi beaucoup de pistes. Notre étude régionale sur les besoins et les opportunités de formations vient de finir, et nous permettra d'engager dès la rentrée prochaine un nouveau Master sur la gestion des aires protégées, ouvert aux professionnels. Puis si possible, dès 2009, un cycle complet de deux années pour les étudiants, en plus de ce Master. On y consacra un très prochain n° de la lettre APAO, ce n'est pas un sujet anecdotique.

De ces premiers mois, il ressort que tout cela n'est finalement qu'une question d'hommes. Là où les « responsables » des aires protégées, qu'ils soient dans ou autour du système, décident de bouger, décident d'avancer, parfois de « révolutionner » leur petit monde, et bien ça marche... Voir par exemple, dans ce n°7, les bonnes nouvelles du Niger, données par le tout nouveau directeur des parcs et réserves... Merci à ceux qui nous ouvrent les portes, qui prennent des risques... dommage pour les autres.



Une question d'hommes ? Pas seulement finalement. Nous avons aussi décidé de travailler... avec les femmes. De tous nos sujets pour « améliorer la gestion des parcs », aucun ne nous aura valu plus de critiques (voir lettre APAO n°1). Qu'on parle de quotas de lions, de commerce d'ivoire, d'ouvrir des parcs à une utilisation raisonnable de certaines ressources par les villageois lorsque cela est possible, ou au contraire de bien contrôler lorsque cela est nécessaire...

tout cela fait débat, et nous amène tard le soir en discussions passionnantes. Mais on finit par s'entendre. La question des femmes, de leur place, de leurs attentes, de leur rôle, de leurs droits et devoirs... dans ce petit monde particulier qu'est une aire protégée, ou sa périphérie, dans des sociétés particulières qui sont celles d'Afrique de l'Ouest, est de celles qui polarisent, qui divisent, qui opposent... Nous y reviendrons là aussi dans un prochain n° de la lettre APAO. Mais pour le moment, c'est un film qu'on leur offre dont nous avons débuté le tournage dans la Pendjari et qui continuera jusqu'en Guinée Bissau, mais aussi un guide à l'usage des gestionnaires des parcs pour qu'ils comprennent mieux de quoi il retourne, une prochaine rencontre entre parlementaires, Ministres etc pour donner de la hauteur au débat, et enfin des petits projets, sur le terrain, pour tester, comprendre, partager... Encore un sujet donc qui n'a rien d'anecdotique, et Gabrielle nous a rejoint pour animer tout cela : gabrielle.couaillac@free.fr

Bienvenue à elle, et bonne lecture à tous

Geoffroy MAUVAIS, programme AP de l'UICN BRAO

■ Evaluation des aires protégées de Guinée (février 2008) ■

L'évaluation des aires protégées de Guinée a été effectuée lors d'un atelier de trois jours, qui a réuni les gestionnaires des réserves de l'ensemble du pays. L'atelier a été réalisé à la demande du centre national de gestion des aires protégées de Guinée (CENAGAP) qui souhaite utiliser les résultats pour élaborer son programme cadre décennal de gestion du réseau d'aires protégées (PROCAGAP 10). L'évaluation a porté sur 12 des 43 aires protégées de Guinée, choisies pour leur représentativité : en particulier le parc national du Haut Niger, le parc national du Badiar, la forêt classée de Ziama, la réserve naturelle intégrale des Monts Nimba (classée au patrimoine mondial), la réserve de faune de Kankan – Foloningbè... et incluait les aires marines telles que Tristao, Alcatraz et Loos, et les aires transfrontalière comme le Bafing – Falémé entre la Guinée et le Mali.

La Guinée recèle un patrimoine unique en terme de biodiversité en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme un point chaud (hotspot) de la biodiversité par Conservation International, et comme une des 200 écorégions les plus remarquables en terme d'habitats au niveau mondial du point de vue de l'endémisme ou de la richesse des espèces par le World Wide Fund for Nature (WWF).

Le réseau des aires protégées de Guinée est représentatif de la diversité des écosystèmes du pays ; il inclut notamment montagnes, côtes et eaux douces continentales. La proportion d'aires protégées dans la zone marine et côtière devrait cependant augmenter. Le réseau est adéquat en terme de superficie et positionnement des parcs ; il couvre les sites ayant une reconnaissance internationale mais ne les protège pas de façon efficace à l'heure actuelle. Il manque du personnel et des financements pour garantir une protection efficace et appliquer correctement toutes les réglementations. Il faut noter, de plus, que le statut juridique de la plupart des aires protégées n'a pas été actualisé depuis l'indépendance, ce qui génère incompréhensions et conflits d'usage.

Les aires protégées de Guinée sont soumises à de fortes pressions : braconnage, exploitation forestière, empiètements pour l'agriculture, pastoralisme, feux de brousse, pêche, activités minières, prélèvement des produits forestiers ligneux comme non ligneux....

L'application de la loi est assez faible dans tout le pays et les pots de vin et la corruption sont signalés un peu partout. Les parcs subissent évidemment les conséquences de l'agitation civile et de l'instabilité politique chronique.

On peut schématiquement séparer deux catégories d'aires : d'une part, celles qui bénéficient de l'appui de projets, comme Ziama et Diécké (projet de gestion des ressources rurales, PGRR), le Mont nimba (Fonds pour

l'Environnement Mondial, FEM), ou les aires marines protégées qui bénéficient de l'appui du programme cadre régional marin côtier (PRCM, voir lettre APAO n°6). D'autre part, celles qui ne bénéficient d'aucun financement externe et où le niveau de gestion est extrêmement faible : le nombre de personnels est très insuffisant, les compétences font défaut et les opportunités de formation sont inexistantes. Pas ou peu d'infrastructures disponibles et les moyens de transport ne sont pas adéquats pour les activités de gestion...



AMP de Tristao, Guinée

Les participants à l'atelier ont identifié les priorités d'action suivantes :

- finaliser et valider le cadre décennal de gestion des aires protégées de Guinée (par le CENAGAP)
- rechercher des financements pour la mise en œuvre de ce cadre
- élaborer et/ou valider des plans d'aménagement pour chacune des aires protégées
- établir le statut juridique clair pour chaque aire protégée et réactualiser les classements si nécessaire
- mieux articuler les modes de gestion actuels par rapport aux objectifs de gestion des réserves de biosphère
- doter progressivement les aires protégées en moyens matériels, infrastructures et moyens financiers adéquats
- renforcer les capacités du personnel
- réviser à la hausse le traitement du personnel, recruter du personnel supplémentaire et améliorer les conditions de travail
- aménager et valoriser mieux les aires protégées (aménagement d'infrastructures touristiques notamment)
- généraliser les études d'impacts environnementales sur les aires protégées
- approfondir la recherche dans les parcs et la rendre plus opérationnelle
- collaborer avec les médias et amplifier la sensibilisation du public pour la conservation...

Et bien d'autres bientôt détaillées sur le site web APAO...

■ Création de l'aire protégée de Termit au Niger ■

Il n'y a pas toujours que des mauvaises nouvelles en Afrique de l'Ouest, et voici pour preuve quelques avancées d'un projet, financé par le fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et la Convention sur les espèces migratrices (CMS) : le projet Antilopes Sahélo Sahariennes (ASS), qui suit son cours en dépit d'un contexte difficile. Ce projet régional intervient notamment au Niger, et il s'agit ici d'accompagner l'émergence d'une nouvelle aire protégée...

Le site de Termit tin touma est le site ayant, semble-t-il, la biodiversité sahélo-saharienne la plus importante sur la planète. La zone abrite :

- 15 espèces de grands mammifères dont la dernière population d'addax viable au monde (environ 200 individus) ;
- plus de 80 espèces d'oiseaux résidents ou de passage ;
- une population de reptiles très diverse et variée dont la tortue à éperons ;
- plus de 100 espèces végétales représentatives de la zone saharienne.

Les paysages sont variés et d'une beauté extraordinaire. De plus, le site est passionnant du point de vue culturel (site de fouille préhistorique de Gadafawa, objets néolithiques et gravures rupestres).

Bref, de bonnes raisons de proposer de créer une aire protégée de 10 millions d'hectares, ce qui en ferait la réserve naturelle la plus grande d'Afrique.

Les acteurs locaux (population locale, autorités coutumières et administratives, forces de sécurité et service technique déconcentrés des communes de Tesker et Ngourt) se sont engagés, lors de la « déclaration de Dolé » à protéger la faune et les ressources naturelles et à lutter contre le braconnage et les prélèvements illégaux. Des agents communautaires, sélectionnés par les chefs

de campements et de groupements de manière consensuelle, participent déjà à la protection du site.



A l'heure actuelle, les problèmes qui restent à surmonter sont les suivants :

- établir un zonage pour l'exploitation pétrolière et minière
- interdire la chasse, même à titre exceptionnel, car les effectifs de faune actuels ne supporteraient pas des prélèvements même occasionnels
- le manque de personnel assermenté.

Les principaux enjeux sont de :

- finaliser l'existence juridique de la réserve et permettre ainsi la conservation efficace de l'ensemble de l'écosystème
- finaliser l'élaboration du plan de gestion et le rendre opérationnel dans l'année qui suivra le décret de classement
- mettre en place un système de retombées économiques pour les populations locales à travers les organes décentralisés (commune ..)

Pour en savoir plus sur le projet, vous pouvez contacter Salifou Mahamadou, directeur des parcs et réserves du Niger (salifoumahamadou2000@yahoo.fr)

Et consulter le site du FFEM (www.ffem.fr) ou de la CMS (www.cms.int)

■ A découvrir sur le web ■

- **Les notes du laboratoire d'écologie appliqué d'Abomey-Calavi au Bénin** : les dissertations et les thèses encadrées peuvent être téléchargées à l'adresse <http://www.notesdecologie.bj.refer.org>
- Vous y trouverez notamment des travaux sur :
 - [Atouts et contraintes techniques relatifs au développement de l'écotourisme dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W du Bénin](#)
 - [Abondance des éléphants dans la zone de chasse de la réserve de Mékrou et leurs relations avec les populations riveraines](#)
- Pour tout savoir sur **les réserves de biosphère** :
 - le programme : http://www.unesco.org/mab/mabProg_fr.shtml
 - la stratégie de Séville : <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001038/103849fb.pdf>
 - le réseau AfriMab : http://www.dakar.unesco.org/natsciences_fr/afrimab.shtml

■ 3^{ème} Congrès mondial des réserves de biosphères (mars 2008) : plan d'action de Madrid ■

Depuis son lancement en 1976, le concept de réserve de biosphère (programme Man and Biosphere (MAB) de l'UNESCO) a été mis en œuvre dans de nombreux pays : il existe actuellement 531 sites, répartis dans 105 pays. Pour la période 2008-2013, le MAB aidera l'atteinte des objectifs du millénaire en travaillant à :

- Mettre en place des mécanismes de soutien en vue du développement durable des régions en partenariat avec les secteurs public et les populations humaines, et leur environnement ;
- Tester et appliquer des politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ;
- Utiliser ses réseaux thématiques et approches interdisciplinaires pour mettre en place et tester des politiques et des pratiques afin de résoudre les problèmes générés par l'impact humain sur les types d'écosystèmes clés [...] ;
- Développer des programmes scientifiques de recherche pour assurer le suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et développer des approches qui permettront de garantir les services des écosystèmes pour l'avenir.

À Madrid, au cours du 3^{ème} congrès des réserves MAB, les parties se sont accordées sur un plan d'action dit « plan d'action de Madrid » dont les objectifs sont de :

- (a) placer les agendas de recherche, de formation, de renforcement des capacités et de démonstration du Programme MAB à l'interface entre les aspects corrélés de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et de bien-être socio-économique et culturel des communautés humaines ;
- b) rendre possible l'utilisation effective des aires du réseau comme sites d'apprentissage pour le développement durable, en testant des approches pour renforcer la coopération entre théoriciens, décideurs, praticiens et acteurs dans l'étude et la résolution de problèmes contextuels [...];
- c) recueillir, confronter, synthétiser et diffuser les enseignements de plus de trente ans de travail du MAB pour soutenir les efforts internationaux, nationaux et locaux en vue d'atteindre des divers objectifs mondiaux ;
- d) contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de spécialistes et de praticiens travaillant en tant que diplomates, ambassadeurs et gestionnaires ou coordinateurs, afin de rapprocher les agendas mondiaux sur l'environnement et les aspirations locales en matière de développement.

Plus précisément, le plan d'action de Madrid définit, pour la période 2008- 2013, 4 aires thématique (coopération, management et communication ; zonage ; science et renforcement des capacités ; partenariats), 31 objectifs, et 66 actions pour atteindre cette vision. Parmi les

objectifs ou activités les plus intéressants pour les gestionnaires de réserves, on note notamment :

- (6.1) Mettre en œuvre une stratégie de communication dans chacune des réserves de biosphère d'ici 2010 ;
- (10.1) Chaque réserve de biosphère devrait s'engager dans un processus de planification participatif, tel un « agenda 21 » local, pour assurer la mise en œuvre d'une gestion participative, notamment avec les communautés locales ;
- (10.2) Chaque réserve devrait établir un comité de gestion comprenant des acteurs représentant les différents secteurs des trois zones/aires des réserves de biosphère ;
- (11.1) S'assurer que les réserves de biosphère restent sous juridiction nationale et encourager les Etats à les inclure dans leurs législations ;
- (13.) Réaliser un système fonctionnel de zonage dans toutes les réserves d'ici 2013 ;
- (14.1) Utiliser des outils adaptés, tels que l'approche par écosystème, l'analyse des lacunes (*gap analysis*), le concept de corridors, ou encore les réseaux écologiques, etc., pour : i) améliorer la connectivité des sites et éléments de paysage importants du point de vue écologique, ii) mieux interconnecter les aires/zones et renforcer la fonction de tampon, iii) rendre la planification plus cohérente
- (19 et 20.) Toutes les réserves doivent avoir mis en place d'ici 2012 des programmes de recherche sur l'analyse des services produits par les écosystèmes et leur gestion à travers la participation des parties prenantes ; et d'ici 2013 des programmes de recherche liés à l'élaboration de leur plan de gestion et système de zonages ;
- (26.1) Réaliser d'ici 2013 dans au moins une réserve de biosphère pilote, dans chaque région, une évaluation économique de la contribution de la réserve à l'économie locale.

Pour aller plus loin, téléchargez le plan d'action :

http://www.unesco.org/mab/madrid/doc/F_MAPfinal.pdf



*Un soir d'avril, à la mare Bali
(Réserve de Biosphère de la Pendjari, Bénin)*

Petit plus d'info : il y a 18 réserves de Biosphères en Afrique de l'Ouest dont 2 réserves transfrontalières.

PAYS	Nom de la réserve de Biosphère	Surface totale (ha)	Date de création
Bénin	Région "W" du Bénin	2 048 313	06/11/2002
Bénin	Pendjari	623 000	01/01/1986
Burkina Faso	Mare aux hippopotames	186 000	01/01/1986
Burkina Faso	Région "W" du Burkina Faso	346 000	06/11/2002
Côte d'Ivoire	Parc national de la Comoé	1 150 000	01/01/1983
Côte d'Ivoire	Parc national de Taï	620 000	01/01/1977
Ghana	Bia National Park	7 770	01/01/1983
Guinée	Badiar	284 300	06/11/2002
Guinée	Haut Niger	647 000	06/11/2002
Guinée	Mont Nimba	145 200	01/01/1980
Guinée	Massif du Ziamá		01/01/1980
Guinée-Bissau	Archipel de Bolama - Bijagós	101 230	01/01/1996
Mali	P. National de la Boucle du Baoulé	2 500 000	01/01/1982
Mauritanie	Delta du fleuve Sénégal	641 768	
Niger	Air et Ténéré	24 400 070	01/01/1997
Niger	Région "W" du Niger	728 000	06/11/2002
Nigéria	Omo Strict Natural Reserve	130 600	01/01/1977
Sénégal	Delta du Saloum	180000	01/01/1980
Sénégal	Forêt classée de Samba Dia	756	01/01/1979
Sénégal	Parc national du Niokolo-Koba	913000	01/01/1981

■ Un livre sur Nazinga ■



Cobe Defassa à Nazinga, photo de bruno Portier

Unique en Afrique de l'Ouest, le Ranch de gibier de Nazinga au Burkina Faso accueille une expérience originale de valorisation économique de l'écosystème au profit de l'Etat, des populations locales et du secteur privé. Le livre « Nazinga » documente les résultats du programme de recherche appliquée et de réhabilitation des points d'eau soutenu par la Région Wallone de 1998 à 2004. Ouvrage alliant vulgarisation, publications

scientifiques et photographies de qualité, il ravira tous les publics. Le livre est disponible sur commande sur le site des presses agronomiques de Gembloux sur la page :

<http://www.bib.fsagx.ac.be/presses/catalogue/reference/74.html>



■ Agenda ■

◀▶ **17 avril (Bénin)** : atelier à Haut niveau, parrainé par la ministre de l'environnement et de la protection de la nature du Bénin, sur le thème « pour une meilleure prise en compte du principe d'équité dans la gestion des aires protégées en Afrique de l'ouest » à Cotonou.

◀▶ **24-25 avril (Togo)** : atelier d'évaluation des parcs et réserves du Togo

◀▶ **14-15 mai (Ouagadougou)** : atelier sur la préparation à l'inscription des parcs au titre du Patrimoine Mondial

■ Appel à propositions - Rappel ■

L'UICN et la FIBA souhaitent appuyer un ensemble de petits projets (d'un montant approximatif de 5 à 25 000 euros) concernant l'amélioration de la conservation de l'environnement (dans les aires protégées ou dans leur périphérie) et prenant en compte **spécifiquement la question de l'équité**, en particulier du genre, pour y parvenir.

A ce stade, ce sont des concept-papiers courts qui sont attendus (maximum trois pages, avec un budget indicatif) pour un premier tri. Toutes les – bonnes – initiatives sont les bienvenues !!!

Les propositions seront transmises à :

aurelie.vieillefosse@iucn.org

▶ La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org

Et : aurelie.vieillefosse@iucn.org



UICN, Bureau régional
Afrique de l'Ouest
Programme Aires protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01.

BURKINA FASO

Tel : (226) 50.30.10.72